

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

Banque africaine de Développement

Participation à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement

Participation à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement

La Belgique participe à la sixième augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement. Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres autorise ce dernier, en tant que Gouverneur pour la Belgique de la Banque africaine de Développement, à souscrire à l'augmentation de capital de 23,95 à 67,68 milliards DTS (*). Sur la base de sa part actuelle, la Belgique souscrira à 28.040 actions d'une valeur de 10.000 DTS (*) chacune. La Belgique détient 0,641 % du capital. La souscription se fait sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires par le Parlement.

La Banque africaine de Développement contribue au développement économique et social de l'Afrique grâce à l'octroi aux pays africains de prêts pour le financement de projets spécifiques de développement et pour l'appui aux programmes d'ajustement structurel et sectoriel. La Banque africaine de Développement compte 77 pays membres.

(*) 1 DTS = 1,20635 USD.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>